République Française Département du Bas Rhin
Commune de

SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

N° 2026-039
ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et-2,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L1113-2, L141-2, R116-2 et L.R. 141-14,
VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5,
VU la demande de la société ARTERE, sollicitant une chaussée rétrécie dans la rue Principale pour le remplacement d'un tampon assainissement et remise en état enrobé

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, la prévention des accidents, la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 - En raison du renouvellement de tampons situés rue principale entre le n° 53 et le n° 55, une déviation sera mise en place par la rue Haute pour les véhicules légers.
Le stationnement sera interdit du n° 53 au n° 69 de la rue Principale et du n° 56 au n° 74 de la rue Haute pendant la date des travaux prévue le mercredi 28 octobre 2026 de 8h00 à 16h00.

ARTICLE 2 – La signalisation routière réglementaire sera mise en place par la société ARTERE effectuant les travaux.

ARTICLE 3 – Toutes mesures seront prises par la société ARTERE pour garantir la sécurité au droit du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne.
- Monsieur le Chef de l'UT 31 à Wasselonne.
- Monsieur le Chef de la Section de Scharrachbergheim.
- SDIS – Wolfisheim.
- au SDEA
- A la CTBR
- Au pétitionnaire, l'entreprise Artère
- Affichage et Archives Mairie.

Scharrachbergheim Irmstett, le 23 octobre 2026
Le Maire
Sylvie THOLÉ

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:25 (Europe/Paris)
Collectivité : Scharrachbergheim-Irmstett
https://www.intramuros.org/scharrachbergheim-irmstett/documents_administratifs/84344